



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/10/2019

Reçu en préfecture le 02/10/2019

Affiché le 02/10/2019

ID : 081-218102572-20190930-2019DEL61-DE

Date de la convocation
24.09.2019

L'an deux mille dix-neuf et le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mmes VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mr GRIALOU, Mmes BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mme TRUTINO, Mr SAMATAN, Mme PAWLACZYK, Mr GALINIE, Mme THUEL

N° 19/61

Absents : Mme RAYNAL procuration à Mr MARTYT
Mr GUIRAUD procuration à Mr GRIALOU
Mr FABRE, procuration à Mme VILLENEUVE
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr LE ROCH
Mr GRIMAL procuration à Mme TAFELSKI
Mme ANGLES procuration à Mme TRUTINO
Mr DE GUALY procuration à Mme THUEL
PEYRONIE, Mmes KLIMEZACK-GIL, PELLEGRINI

Secrétaire : Mr LE ROCH.

Objet de la délibération

**DEMANDE DE
SUBVENTION D.E.T.R.
2019 - Vidéoprotection**

La Ville de Saint-Juéry et son bourg centre s'inscrivent dans une période de mutation dans laquelle la montée de la délinquance et des incivilités viennent progressivement impacter la cohésion sociale du territoire. Face à cette situation les réponses s'avèrent globales.

La ville s'efforce de coordonner les moyens dont elle dispose et de mobiliser les partenariats nécessaires, en particulier dans le cadre des politiques communautaires de l'Albigeois. La concertation avec la Police Nationale est également renforcée grâce, notamment, aux rencontres bi mensuelles régulières. Le centre social et culturel et le service jeunesse agissent au quotidien sur des actions de prévention. Les services municipaux ont été réorganisés afin de mieux prendre en compte, au niveau administratif et technique, les problématiques de proximité. La ville vient de se doter d'un policier municipal. Des équipements nouveaux, comme la Gare, viennent améliorer le cadre de vie et l'offre de services à la population. D'autres, tels que le city stade ou la piscine de rivière des Avalats permettent également une pratique sportive gratuite et pour tous.

Adopté à l'unanimité

La dégradation, réelle ou perçue des conditions de vie à Saint-Juéry, a conduit la municipalité à réfléchir aux conditions permettant d'améliorer la sécurité des biens et des personnes. A ce titre, un diagnostic de sécurité a été réalisé avec l'appui des services de l'Etat. Outre la factualisation des constats réalisés, cette réflexion a conduit la municipalité à envisager un déploiement progressif et concerté de la vidéo surveillance dans le cadre d'un découpage de la ville en 7 secteurs urbains.

Au regard de la mise en service de la gare et de son esplanade, il est apparu que ce nouvel équipement structurant, livré en juillet, portait un important enjeu de sûreté. Il a ainsi été décidé qu'il convenait de prioriser le secteur de la gare, dans le cadre d'une première tranche de secteur à vidéoprotéger.

Au regard de la mise en service prochaine de cet équipement et afin d'atténuer la charge financière de la commune, il est sollicité au titre de la DETR 2019 une subvention correspondant à 50% du coût hors taxe de la première tranche du secteur de la gare, estimée à 35 885,24 € H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

MANDATE Monsieur le Maire afin de solliciter la subvention correspondant auprès de l'Etat.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 2 octobre 2019

Jean-Paul RAYNAUD, Maire
Conseiller Départemental

Pour le Maire
Adjoint Délégué

